

Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Etaient présents :

M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE-M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN (arrive à 19h30) – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – M. Cédric MONCOURTOIS - - Mme Hafida BENFRID-CHERFI — Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - - Mme Aurore THUEUX – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC (arrive à 19h40) – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - -

Était excusé :

Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ;
Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ;
Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ;
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ;
M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents :

M. Nordine HAMZAOUI
Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK
M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 3 octobre 2024

2024/056 : CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL LA RUCHE

2024/056 : CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL LA RUCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'importance des actions menées par le Centre Social visant à inscrire les habitants en difficulté dans une dynamique de remobilisation.

Considérant l'intérêt du partenariat dans la conduite des politiques publiques sur le territoire communal.

Considérant le programme d'actions indiqué dans la convention et la sollicitation financière du Centre Social la Ruche, afin de les mener à bien.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ; Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ; Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ; M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) ; 5 absents n'ayant pas donné pouvoir (M. Nordine HAMZAOUI, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK, M. Ludovic MEKIL).

Mme Oihiba VANDERUST, M. Laurent WORONIN pour le pouvoir de Mme Marie Neige SMIGOWSKI, ne prenant pas part au vote,

décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre Social la Ruche pour la mise en place des actions pour l'année 2024
- Le versement d'une subvention au centre social de 30 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX

Le Maire

Bruno RUSINEK



Convention de Partenariat 2024

Entre :

La Commune d'OSTRICOURT

Représentée par Monsieur Bruno RUSINEK, Maire

En vertu de la Délibération du 10 octobre 2024

Et :

Le Centre Social La Ruche Ostricourt

Association régie par la loi 1901

Représentée par son Président, Monsieur Jean Paul BURNY

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Centre Social d'Ostricourt est une association régie par la loi de 1901, adhérente à la fédération des Centres Sociaux du Nord, agréée par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord. Depuis de nombreuses années, l'association développe un accueil permanent, des actions et des animations destinées aux familles, conformément à l'article 2 de ses statuts. L'association a pour vocation de favoriser le bien-être des familles et des habitants de toutes catégories, en menant des actions à caractère social, éducatif et culturel, visant à lutter contre l'exclusion, à développer la citoyenneté et à recréer du lien social.

La Municipalité d'Ostricourt, soucieuse du bien-être de sa population, a progressivement mis en œuvre une politique d'action sociale diversifiée, particulièrement à destination de l'enfance, de la jeunesse et de la famille. Cette volonté de Service Public se traduit par le soutien aux associations locales, qui améliorent la vie quotidienne des habitants par des activités sportives, culturelles, citoyennes ou solidaires.

Article 1 - Objet

La commune d'Ostricourt soutient l'Association du Centre Social d'Ostricourt en apportant une aide à son fonctionnement et à son développement, dans la mesure où ses actions complètent celles de la commune et répondent aux besoins des familles. Ce partenariat se concrétise par plusieurs formes de soutien, incluant :

- La mise à disposition de locaux à des conditions privilégiées (loyer et charges locatives réduits). Le Centre Social s'engage à verser mensuellement à la mairie un loyer pour la location de ces locaux. Le Centre Social s'engage également à mettre à disposition des salles pour des événements de la Ville, en concertation avec le directeur de la structure.
- La mise à disposition à titre gracieux de salles communales selon les disponibilités.
- Une aide à la communication (informations dans le bulletin municipal et sur le site internet de la Ville).
- Une aide technique à l'organisation de manifestations (prêt de matériel).
- Un soutien financier pour le fonctionnement général de l'association et pour des actions spécifiques, en particulier celles en faveur des jeunes et des familles ostricourtoises.

Ce soutien financier, qui est l'objet de la présente Convention, vise à appuyer le développement des actions du Centre Social, notamment par l'augmentation des actions jeunesse, les séjours pour les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), mais aussi pour ceux en dehors des QPV.

Article 2 - Financement des Actions

Le soutien financier de la Ville se répartit comme suit :

1. Subvention annuelle de fonctionnement « Animation Vie Sociale » :

Cette subvention vise à permettre la mise en place d'actions destinées à améliorer les conditions de vie des habitants, développer l'éducation, renforcer les solidarités et réduire les exclusions, selon une démarche adaptée aux problématiques sociales du territoire. Le montant pour 2024 est fixé à **15 500 €**.

2. Financement d'actions spécifiques :

Pour chacune des actions listées ci-dessous, la Ville versera une participation annuelle :

a) Soutien aux Ateliers « Séniors, Adultes et Familles » :

La Ville soutient ponctuellement ces actions selon la programmation annuelle, sous forme d'une dotation forfaitaire. Le montant pour 2024 est fixé à **9 000 €**.

b) Soutien aux actions d'Insertion :

Les actions d'insertion, y compris un atelier « Alphabétisation » destiné non seulement aux allocataires du RSA mais également aux personnes orientées par la Ville, recevront une subvention de **2 400 €** pour 2024.

c) Soutien au Projet Jardin Solidaire :

Pour le développement d'un projet intergénérationnel et transversal autour d'un jardin solidaire, un montant de **1000 €** est alloué pour couvrir les frais de fonctionnement, d'achat de matériel, d'entretien et de produits de culture.

d) Développement des Actions Jeunesse :

Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la jeunesse en renforçant les activités et les temps d'accueil dédiés aux jeunes Ostricourtois de 11 à 25 ans tout au long de l'année. Cette volonté se concrétise par l'intégration de projets de séjours au sein des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), axés sur des thématiques citoyennes. Ces initiatives visent à sensibiliser les jeunes à leur rôle dans la société, à les impliquer dans des actions concrètes, et à encourager leur participation active au sein de la communauté, tout en bénéficiant d'une dotation de **2100 €** pour 2024.

Article 3 - Dispositions financières

1. Subvention annuelle de fonctionnement :

La subvention annuelle est versée après le vote des subventions aux Associations par le Conseil Municipal, sous réserve de la production des documents nécessaires.

2. Financement des actions spécifiques :

Les versements seront effectués après le vote par le Conseil Municipal, sur justificatifs des actions réalisées, en une fois.

Article 4 - Évaluation - Comité de suivi

Un Comité de suivi, réuni au moins trois fois par an, sera chargé d'évaluer les actions spécifiques, de suivre leur évolution et de proposer d'éventuels ajustements. Les participants seront désignés par les deux partenaires.

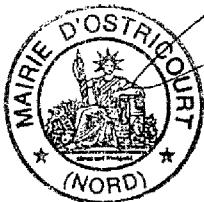
Article 5 - Communication

L'Association du Centre Social s'engage à mentionner le soutien financier de la Ville d'Ostricourt sur tous ses documents, rapports, articles de presse et autres supports de communication.

Fait en deux exemplaires, à Ostricourt, le 10 octobre 2024

Pour la Ville d'OSTRICOURT :

Bruno RUSINEK, Maire



Pour le Centre Social d'OSTRICOURT :

Jean Paul BURNY, Président

Centre Social La Ruche
251 Av. Maréchal Leclerc
59162 Ostricourt
Tél : 03 27 89 81 12
Siret : 78376635500029

Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Etaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – M. Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN (arrive à 19h30) – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Hafida BENFRID-CHERFI — Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL – Mme Aurore THUEUX – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST – M. Samuel HANC (arrive à 19h40) – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO –

Était excusé :

Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ;
Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ;
Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ;
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ;
M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaients absents :

M. Nordine HAMZAOUI
Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK
M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 3 octobre 2024

2024/057 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORT ROGER SAENGRO
AU COLLEGE HENRI MATISSE

2024/057 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORT ROGER SALENGRO
AU COLLEGE HENRI MATISSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Considérant le projet de convention de mise à disposition de la salle de sport Roger Salengro au profit du Collège pour l'année **2023-2024**,

Considérant le volume des créneaux horaires

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ; Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ; Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ; M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 5 absents n'ayant pas donné pouvoir (M. Nordine HAMZAOUI, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK, M. Ludovic MEKIL) décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention de mise à disposition de la salle de sport Roger Salengro au profit du Collège Henri Matisse pour l'année **2023-2024**, reprenant une participation financière de **13 €** par heure d'utilisation, soit un total annuel de 14 882 €, au regard des créneaux horaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE LA SALLE DE SPORT ROGER SALENGRO A OSTRICOURT
AU PROFIT DU COLLEGE HENRI MATISSE A OSTRICOURT
Année scolaire 2023/2024**

Entre

Le Collège Henri Matisse, représenté par le Chef d'Etablissement sur décision du Conseil d'Administration en date du ,

Ci-après désigné « le Collège »

D'une part

ET

LA COMMUNE D'OSTRICOURT, représentée par M. RUSINEK Bruno, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du

Ci-après désignée « La Commune »

D'autre part

Vu le Code Général des Collectivités territoriales :

Vu le Code de l'Education :

Vu le planning d'utilisation de la salle ou des salles de la Commune négocié entre la municipalité d'Ostricourt et le collège public Henri Matisse d'Ostricourt pour l'année scolaire 2023/2024 :

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition au profit du collège Henri Matisse d'Ostricourt de la salle de sport (*ou des salles de sports*) Roger Salengro, propriété de la Commune, pour l'année scolaire 2023/2024.

ARTICLE 2 : DESIGNATION DU BIEN / EFFECTIF AUTORISE

La salle mise à disposition du Collège est située rue du Collège à Ostricourt. Elle est réservée à l'usage exclusif de la pratique sportive par les élèves du Collège durant les créneaux horaires indiqués ci-après.

L'effectif maximum qui sera accueilli dans la salle est limité à 60 personnes placées sous la responsabilité du chef d'établissement.

ARTICLE 3 : CALENDRIER DE MISE A DISPOSITION

La Commune s'engage à réserver l'accès de la salle (*ou des salles de sports*) et du matériel existant aux élèves du collège selon les créneaux horaires convenus au cours de l'année scolaire 2023/2024 pour un nombre annuel prévisionnel des horaires du Collège 8h 17h30.

ARTICLE 4 : REDEVANCE

La redevance due pour la mise à disposition de la salle Roger Salengro est fixée à un montant de 13 € par heure d'utilisation. Elle est payable en un seul versement annuel en fin d'année scolaire 2023/2024, au vu des heures d'occupation de la salle Roger Salengro par le collège.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La Commune s'engage à :

- réserver, durant les périodes scolaires, la salle de sports pour la pratique exclusive de l'EPS des collégiens. Le Collège sera prévenu au moins 5 jours auparavant de l'utilisation exceptionnelle de la salle par la Commune en cas de besoin impératif ;
- signaler au Collège au moins 48h à l'avance toute décision de fermeture de la salle, liée à des problèmes de sécurité ou à la réalisation de travaux.
- à renforcer les procédures de nettoyage et de désinfection des locaux selon le protocole sanitaire communal, en raison de la crise sanitaire résultant de l'épidémie de SARS-CoV-2.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DU COLLEGE

Le Collège s'engage à :

- n'utiliser l'installation que pour les seules activités liées à la pratique sportive ;
- tenir compte des consignes de sécurité que la Commune indiquera aux responsables du collège, et à prendre connaissance des dispositifs de sécurité et de leur installation ;
- respecter le protocole sanitaire communal lié au SARS-CoV-2 ;
- remettre les locaux dans leur état initial, y compris le mobilier existant, après chaque utilisation ou à indemniser le cas échéant la Commune pour les dégâts ou les pertes de matériels constatés ;
- signaler au Département toute immobilisation de salle supérieure à 5 jours dans l'année scolaire.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Le chef d'établissement du collège est responsable de la déclaration et du contrôle du nombre d'heures d'accès aux installations.

ARTICLE 8 : EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La convention est établie pour l'année scolaire 2023/2024. Elle prendra effet à compter du 1er septembre 2023.

Chaque modification portée à la convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 9 : REVISION / DENONCIATION / RESILIATION

La présente convention pourra être dénoncée soit par la Commune, soit par le Collège qui en informera le Département.

Le non-respect d'une des clauses de cette convention, notamment l'engagement de la Commune dans l'article 5, entraînera systématiquement la résiliation de la convention.

En cas de dénonciation ou de résiliation de la présente convention, la redevance définie à l'article 4 sera payée au prorata de la durée d'utilisation réelle par le collège.

ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES

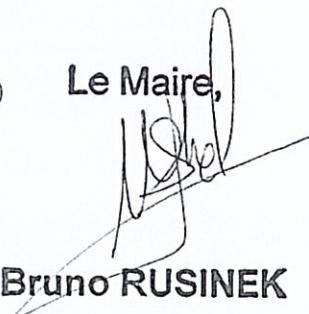
En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable dudit litige. En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Fait à OSTRICOURT, le **16 OCT. 2024**

La COMMUNE,
(Cachet, signature et nom du signataire)



Le Maire,


Bruno RUSINEK

Le Chef d'Etablissement,
(Cachet, signature et nom du signataire)



Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Etaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – M. Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN (arrive à 19h30) – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Hafida BENFRID-CHERFI — Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL – Mme Aurore THUEUX – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST – M. Samuel HANC (arrive à 19h40) – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO –

Était excusé :

Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ;
Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ;
Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ;
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ;
M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Etaient absents :

M. Nordine HAMZAOUI
Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK
M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 3 octobre 2024

2024/057 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORT ROGER SAENGRO AU COLLEGE HENRI MATISSE

**2024/057 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORT ROGER SALENGRO
AU COLLEGE HENRI MATISSE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Considérant le projet de convention de mise à disposition de la salle de sport Roger Salengro au profit du Collège pour l'année **2023-2024**,

Considérant le volume des créneaux horaires

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ; Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ; Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ; M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 5 absents n'ayant pas donné pouvoir (M. Nordine HAMZAOUI, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK, M. Ludovic MEKIL) décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention de mise à disposition de la salle de sport Roger Salengro au profit du Collège Henri Matisse pour l'année **2023-2024**, reprenant une participation financière de **13 €** par heure d'utilisation, soit un total annuel de **14 882 €**, au regard des créneaux horaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX



Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Etaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE-M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN (arrive à 19h30) – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – M. Cédric MONCOURTOIS - - Mme Hafida BENFRID-CHERFI — Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - - Mme Aurore THUEUX – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC (arrive à 19h40) – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - -

Était excusé :

Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ;
 Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ;
 Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ;
 M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ;
 M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Etaient absents :

M. Nordine HAMZAOUI
 Mme Coralie SEILLIER
 Mme Magali VANQUELEF
 M. Frédéric CROMMELINCK
 M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 3 octobre 2024

2024/058 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS DE FRANCE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR LA RENOVATION DE L'IMMEUBLE SAINT-JACQUES

2024/058 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS DE FRANCE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR LA RENOVATION DE L'IMMEUBLE SAINT-JACQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de rénover l'immeuble Saint-Jacques afin d'accueillir de nouvelles activités socio-culturelles et répondre aux attentes des habitants dans le secteur classé en géographie prioritaire Politique de la Ville.

Considérant l'objectif de réaliser un équipement de type Tiers lieu multithématique au cœur des cités minières, dépourvues d'équipements publics.

Considérant le souhait de la CCPC de développer des résidences d'artistes dans ce lieu en lien avec la Ville.

Considérant le plan de financement proposé reprenant le coût global du projet estimé à : 1 973 792,50 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ; Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ; Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ; M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 5 absents n'ayant pas donné pouvoir (M. Nordine HAMZAOUI, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK, M. Ludovic MEKIL) décide :

- D'approuver la demande de subvention à la Région Hauts de France au titre du Fonds de soutien aux projets structurants pour le projet de rénovation de l'immeuble Saint Jacques.
- D'inscrire en dépenses et en recettes les montants de l'opération dans le budget tel que prévu dans le plan de financement

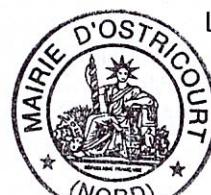
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX



Le Maire



Bruno RUSINEK

Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Etaient présents :

M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE-M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN (arrive à 19h30) – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – M. Cédric MONCOURTOIS - - Mme Hafida BENFRID-CHERFI — Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - - Mme Aurore THUEUX – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC (arrive à 19h40) – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - -

Était excusé :

Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ;
Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ;
Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ;
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ;
M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaients absents :

M. Nordine HAMZAOUI
Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK
M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 3 octobre 2024

**2024/059 : IMPLANTATION DES POINTS D'ARRÊT POUR LA SIGNALTIQUE DU RESEAU
TRANSPORT BUS**

2024/059 : IMPLANTATION DES POINTS D'ARRÊT POUR LA SIGNALETIQUE DU RESEAU
TRANSPORT BUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis favorable des services de la Région sur l'implantation des arrêts de bus pour les transports scolaires et interurbains.

Considérant que les arrêtés de voiries seront établis en conséquence

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ; Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ; Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ; M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 5 absents n'ayant pas donné pouvoir (M. Nordine HAMZAUI, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK, M. Ludovic MEKIL) décide :

- De valider le schéma d'implantation des arrêts de bus sur la commune

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX



Le Maire

Bruno RUSINEK



Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Etaient présents :

M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE-M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN (arrive à 19h30) – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – M. Cédric MONCOURTOIS - - Mme Hafida BENFRID-CHERFI — Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - - Mme Aurore THUEUX – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC (arrive à 19h40) – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - -

Était excusé :

Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ;
Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ;
Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ;
M. Christian DUQUEUNNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ;
M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Etaient absents :

M. Nordine HAMZAOUI
Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK
M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 3 octobre 2024

2024/060 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS DE FRANCE POUR LA
SIGNALETIQUE DU RESEAU TRANSPORT

2024/060 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS DE FRANCE POUR LA SIGNALTIQUE DU RESEAU TRANSPORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Région Hauts de France accompagne les projets d'implantation de signalétique des arrêts de bus portés par les collectivités locales.

Considérant que la Région Hauts de France participe financièrement à hauteur de 80 % par arrêt de bus plafonné à 1000 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ; Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ; Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ; M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 5 absents n'ayant pas donné pouvoir (M. Nordine HAMZAOUI, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK, M. Ludovic MEKIL) décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la Région Hauts de France pour le financement de la signalétique rattachée aux arrêts de bus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX



Le Maire

Bruno RUSINEK



Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Etaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE–M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN (arrive à 19h30) – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Hafida BENFRID-CHERFI — Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAEELSCAPPEL – Mme Aurore THUEUX – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC (arrive à 19h40) – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO –

Était excusé :

Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ;
 Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ;
 Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ;
 M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ;
 M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Etaient absents :

M. Nordine HAMZAOUI
 Mme Coralie SEILLIER
 Mme Magali VANQUELEF
 M. Frédéric CROMMELINCK
 M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 3 octobre 2024

2024/061 : CESSION DES PARCELLES DU SENTIER DES JARDINS AUX RIVERAINS

2024/061 : CESSION DES PARCELLES DU SENTIER DES JARDINS AUX RIVERAINS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° 2019/036 en date du 21 juin 2019, portant sur le constat de désaffection à l'usage du public du « sentier des jardins » et la décision d'ouverture d'une enquête publique en vue de son aliénation.

Vu la délibération n°2023/076 en date du 6 octobre 2023 portant sur le déclassement du domaine public du sentier des jardins.

Considérant les conclusions et avis du Commissaire Enquêteur, favorables sans réserve.

Considérant les réunions et rencontres organisées avec les riverains afin de recueillir leur avis sur le projet d'aliénation.

Vu le plan parcellaire joint à la note de synthèse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ; Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ; Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ; M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 5 absents n'ayant pas donné pouvoir (M. Nordine HAMZAOUI, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK, M. Ludovic MEKIL) ;

Mme Oihiba VANDERUST ne prenant pas part au vote,

décide :

- D'autoriser la cession des parcelles issues de la division parcellaire du sentier des jardins conformément au tableau joint à la présente délibération.
- De préciser que la vente des parcelles aux riverains se fera à l'euro symbolique et que la Ville prendra en charge les frais notariés liés à cette opération de cession
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce projet

Tableau des cessions :

Référence cadastrale	n°	rue	Propriétaire(s)	N° du parcellaire	Surface en m ²
AH 545	298	rue Charles Saint Venant	Monsieur et Madame LEBTAHI	12	16
AH 173	326	rue Charles Saint Venant	Monsieur et Madame QUEVA	10	11
AH 175	338	rue Charles Saint Venant	Monsieur et Madame FLINOIS	7	20
AH 178	390	rue Charles Saint Venant	Monsieur et Madame MERADI	3	28
AH 519	22	rue Denis Cordonnier	Monsieur et Madame HAMZAOUI	1	27
AH 370	7	rue du 11 novembre	Monsieur et Madame COURMONT	2	8

AH 371	9	Rue du 11 novembre	Monsieur et Madame CANTEREL Mickaël	4	9
AH 372	11	Rue du 11 Novembre	SCI DELIA Monsieur MABROUKI (locataire : Monsieur POUTRAIN)	5	9
AH 373	13	Rue du 11 novembre	Monsieur VOLANT Maxime et Madame LEFEBVRE Victoria	6	10
AH 374	15	Rue du 11 novembre	Monsieur et Madame DUBOIS	8	13
AH 478	17	Rue du 11 novembre	Monsieur TOUNSSI et Madame DE KEYSTER	9	31
AH 479	19	Rue du 11 Novembre	Monsieur GRUCHALA et Madame VANDERUST	11	39
AH 480	21	Rue du 11 Novembre	Monsieur et Madame BRAEMS	13	17
AH 481	23	Rue du 11 Novembre	Monsieur et Madame DIEUDONNE	14	32

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX



Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Etaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE–M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN (arrive à 19h30) – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – M. Cédric MONCOURTOIS - - Mme Hafida BENFRID-CHERFI — Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - - Mme Aurore THUEUX – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC (arrive à 19h40) – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - -

Était excusé :

Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ;
 Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ;
 Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ;
 M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ;
 M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Etaient absents :

M. Nordine HAMZAOUI
 Mme Coralie SEILLIER
 Mme Magali VANQUELEF
 M. Frédéric CROMMELINCK
 M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 3 octobre 2024

2024/062 : ATTRIBUTION D'UNE RECOMPENSE AUX LAUREATS OSTRICOURTOIS DU BACCALAUREAT AVEC MENTION TRES BIEN

2024/062 : ATTRIBUTION D'UNE RECOMPENSE AUX LAUREATS OSTRICOURTOIS DU BACCALAUREAT AVEC MENTION TRES BIEN

Considérant l'intérêt de récompenser les Ostricourtois, lauréats dans l'année du baccalauréat avec mention « très bien », et de mettre ainsi à l'honneur la notion d'effort et de résultats.

Considérant que cette disposition a pour ambition de motiver davantage les futurs bacheliers et de contribuer également au financement des études supérieures ou de matériel informatique ou autres.

Considérant que les lauréats doivent en faire la demande dans l'année, avant le 20 novembre de l'année de l'obtention du diplôme et se présenter en mairie avec l'original du diplôme, un justificatif de domicile et un RIB.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ; Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ; Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ; M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 5 absents n'ayant pas donné pouvoir (M. Nordine HAMZAOUI, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK, M. Ludovic MEKIL) décide :

- D'attribuer une récompense d'un montant de 100 € aux lauréats dans l'année du baccalauréat avec mention « très bien » et répondant aux conditions fixées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX



Le Maire

Bruno RUSINEK



Département du Nord**EXTRAIT**Arrondissement de LILLE**DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL**Canton de Annœullin**MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT****COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Etaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE–M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN (arrive à 19h30) – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – M. Cédric MONCOURTOIS - - Mme Hafida BENFRID-CHERFI — Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - – Mme Aurore THUEUX – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC (arrive à 19h40) – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - -

Était excusé :

Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ;
 Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ;
 Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ;
 M. Christian DUQUEENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ;
 M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents :

M. Nordine HAMZAOUI
 Mme Coralie SEILLIER
 Mme Magali VANQUELEF
 M. Frédéric CROMMELINCK
 M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 3 octobre 2024

2024/063 : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2024 POLITIQUE DE LA VILLE

2024/063 : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2024 POLITIQUE DE LA VILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération 2024/033 en date du 19 avril 2024 portant sur la validation du Contrat de Ville

Considérant l'instruction par le Comité de Programmation des projets d'actions présentées

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ; Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ; Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ; M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 5 absents n'ayant pas donné pouvoir (M. Nordine HAMZAOUI, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK, M. Ludovic MEKIL) décide :

- D'approuver le programme du Contrat de Ville 2024 et ses éléments financiers tels que présentés par le tableau ci-après ;
- D'autoriser le versement des participations aux porteurs de projets concernés ;
- De préciser qu'en l'absence de bilan en fin d'action, la commune se réserve le droit de réclamer la subvention attribuée.

<i>Intitulé de l'action</i>	<i>Porteur de l'action</i>	Coût total TTC en €	Contrat de Ville ETAT	Coût Ville T.T.C. en €
Actions programme de réussite éducative CPO de 3 ans	Commune – Service Politique de la Ville	10 000	5 000	5 000
Ingénierie Programme de réussite éducative (CPO 3 ans)	Commune – Service Politique de la Ville	20 398	10 199	10 199
Atelier Santé Ville (annuel)	Commune – Service Politique de la Ville	5 000	2 500	2 500
Culturellement – Artistiquement – Sportivement Ostricourt (annuel)	Commune – Service Politique de la Ville	31 500	12 547	18 953
Ingénierie CPO 3 ans	Commune – Service Politique de la Ville	46 130	13 839	32 291
Préventionnez vous ? (annuel)	Commune – Service Politique de la Ville	10 100	8 000	2 100
Un atelier de quartier sur la commune d'Ostricourt (annuel expérimentation)	Les compagnons bâtisseurs Haut de France	43 792	15 000	0
Ville Vie Vacances (annuel)	Centre Social La Ruche	19 070	4 665	4 665

Mon livret de vie (annuel)	Centre Social La Ruche	10 155	3 250	3 250
Ostricourt occupation transitoire et préfiguration du tiers lieu la participation citoyenne (CPO de 3 ans)	L'Etabli	40 322	15 000	15 000
Total		236 467	90 000	93 958

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX

Le Maire



Bruno RUSINEK



Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Etaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE-M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN (arrive à 19h30) – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – M. Cédric MONCOURTOIS - - Mme Hafida BENFRID-CHERFI — Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - - Mme Aurore THUEUX – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC (arrive à 19h40) – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - -

Était excusé :

Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ;
Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ;
Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ;
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ;
M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Etaient absents :

M. Nordine HAMZAOUI
Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK
M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 3 octobre 2024

2024/064 : AVIS DE LA COMMUNE SUR LES NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN
COMITES SYNDICAUX DES 22 FEVRIER 2024, 18 JUIN 2024, 19 SEPTEMBRE 2024

2024/064 : AVIS DE LA COMMUNE SUR LES NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN
COMITES SYNDICAUX DES 22 FEVRIER 2024, 18 JUIN 2024, 19 SEPTEMBRE 2024

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire "*Eau Potable et Industrielle*" et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Eau Potable", entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019,

Vu la délibération en date du 8 septembre 2023 du Conseil Municipal de la commune de RUMILLY EN CAMBRESIS (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 27 novembre 2023 du Conseil Municipal de la commune d'ESTREE BLANCHE(Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 10 janvier 2024 du Conseil Municipal de la commune de BUSIGNY (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 22 mars 2024 du Conseil Municipal de la commune de NOYELLES SUR ESCAUT(Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 4 septembre 2024 du Conseil Municipal de la commune de CRESPIN (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 7 juin 2024 du Conseil Municipal de la commune de TRESCAULT (Pas de Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 11 avril 2024 du Conseil Municipal de la commune de SAINS DU NORD (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 25 juin 2024 du Conseil Municipal de la commune de PAISSY (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable »,

Vu la délibération en date du 5 août 2024 du Conseil Municipal de la commune de d'HAVRINCOURT (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable »,

Vu la délibération en date du 3 septembre 2024 du Conseil Municipal de la commune de d'URVILLERS (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable »,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ; Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ; Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ; M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 5 absents n'ayant pas donné pouvoir (M. Nordine HAMZAOUI, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK, M. Ludovic MEKIL) décide :

→ D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- des communes de BUSIGNY, ESTREE-BLANCHE, NOYELLES-SUR-ESCAUT, SAINS DU NORD, RUMILLY EN CAMBRESIS et CRESPIN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- Des communes de TRESCAULT, PAISSY, HAVRINCOURT ET URVILLERS pour la compétence « Eau Potable ».

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 19/19 et 20/20 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 22 février 2024, les délibérations 16/17 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 18 juin 2024 et les délibérations n° 20/83, 21/84, 22/85, 23/86, 24/87, 25/88 et 33/96 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 19 septembre 2024.

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

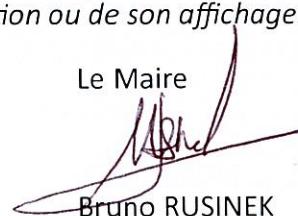
Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX

Le Maire



Bruno RUSINEK



Département du Nord**EXTRAIT**Arrondissement de LILLE**DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL**Canton de Annœullin**MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT****COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Etaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE-M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN (arrive à 19h30) – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Hafida BENFRID-CHERFI — Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL – Mme Aurore THUEUX – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC (arrive à 19h40) – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO –

Était excusé :

Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ;
Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ;
Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ;
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ;
M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Etaient absents :

M. Nordine HAMZAOUI
Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK
M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 3 octobre 2024

2024/065 : DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LE MAGASIN ACTION

2024/065 : DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LE MAGASIN ACTION

Vu l'article L 3132-26 du Code du travail,

Considérant la demande formulée par le magasin ACTION de la Commune d'Ostricourt pour une ouverture exceptionnelle du magasin les dimanches 10, 17, 24 novembre et 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024 de 8h30 à 17h.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ; Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ; Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ; M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 5 absents n'ayant pas donné pouvoir (M. Nordine HAMZAOUI, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK, M. Ludovic MEKIL) décide :

D'émettre un avis favorable à la demande d'ouverture du magasin ACTION d'Ostricourt pour une ouverture exceptionnelle du magasin les dimanches 10, 17, 24 novembre et 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024 de 8h30 à 17h.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX



Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Etaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE–M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN (arrive à 19h30) – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – M. Cédric MONCOURTOIS - - Mme Hafida BENFRID-CHERFI — Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - - Mme Aurore THUEUX – M. Abdella BOLOUOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC (arrive à 19h40) – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - -

Était excusé :

Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ;
 Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ;
 Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ;
 M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ;
 M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Etaient absents :

M. Nordine HAMZAOUI
 Mme Coralie SEILLIER
 Mme Magali VANQUELEF
 M. Frédéric CROMMELINCK
 M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 3 octobre 2024

2024/066 : DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LE MAGASIN LIDL

2024/066 : DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LE MAGASIN LIDL

Vu l'article L 3132-26 du Code du travail,

Considérant la demande formulée par le magasin LIDL de la Commune d'Ostricourt pour une ouverture exceptionnelle du magasin les dimanches 07, 14, 21 et 28 décembre 2025 de 8h30 à 17h.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ; Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ; Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ; M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 5 absents n'ayant pas donné pouvoir (M. Nordine HAMZAOUI, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK, M. Ludovic MEKIL) décide :

- D'émettre un avis favorable à la demande d'ouverture du magasin LIDL d'Ostricourt pour une ouverture exceptionnelle du magasin les dimanches 07, 14, 21 et 28 décembre 2025 de 8h30 à 17h

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

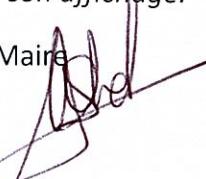
La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX



Le Maire


Bruno RUSINEK

Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Etaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE-M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN (arrive à 19h30) – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – M. Cédric MONCOURTOIS - - Mme Hafida BENFRID-CHERFI — Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - - Mme Aurore THUEUX – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC (arrive à 19h40) – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - -

Était excusé :

Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ;
 Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ;
 Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ;
 M. Christian DUQUEENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ;
 M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Etaient absents :

M. Nordine HAMZAOUI
 Mme Coralie SEILLIER
 Mme Magali VANQUELEF
 M. Frédéric CROMMELINCK
 M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 3 octobre 2024

2024/067 : CONVENTION AVEC LA CCCP : GROUPEMENT DE COMMANDES « SIGNALISATION ROUTIERE VERTICALE ET HORIZONTALE »

2024/067 : CONVENTION AVEC LA CCCP : GROUPEMENT DE COMMANDES « SIGNALISATION ROUTIERE VERTICALE ET HORIZONTALE »

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CC_2024_123 du Conseil communautaire du 27 mai 2024 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « *Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose* »

Considérant que ce groupement permettra en mutualisant les procédures, de rendre plus efficientes les opérations de mise en concurrence qui auraient été engagées individuellement par chaque membre et ainsi d'obtenir les meilleures conditions tarifaires, au regard du nombre de membres et des économies d'échelle en découlant, ainsi que des prestations de service de qualité.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ; Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ; Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ; M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 5 absents n'ayant pas donné pouvoir (M. Nordine HAMZAOUI, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK, M. Ludovic MEKIL) décide :

- De participer au groupement de commandes « Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose »,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX



Bruno RUSINEK

Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Etaient présents :

M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE-M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN (arrive à 19h30) – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – M. Cédric MONCOURTOIS - - Mme Hafida BENFRID-CHERFI — Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - - Mme Aurore THUEUX – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC (arrive à 19h40) – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - -

Était excusé :

Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ;
Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ;
Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ;
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ;
M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents :

M. Nordine HAMZAoui
Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK
M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 3 octobre 2024

**2024/053 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DU BAILLEUR SOCIAL SIA POUR LA
REALISATION DE 16 LOGEMENTS RUE DESROUSSEAUX**

2024/053 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DU BAILLEUR SOCIAL SIA POUR LA REALISATION DE 16 LOGEMENTS RUE DESROUSSEAUX

Le bailleur social SIA Habitat sollicite la Ville pour une demande de garantie d'emprunt pour la réalisation de 16 logements (8 PLUS, 5 PLAI, 3 PLS) rue Bracke Desrousseaux, programme dénommé Résidence Pierre Mauroy par délibération du Conseil Municipal en date du

Le contrat de prêt souscrit par SIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est d'un montant de 1 893 150,00 € et se décompose comme suit :

- CPLS complémentaire au PLS 2022 d'un montant de : 125 827,00 €
- PLAI d'un montant de : 363 497,00 €
- PLAI foncier d'un montant de : 235 094,00 €
- PLS PLSDD 2022 d'un montant de : 116 084,00 €
- PLS foncier PLSDD 2022 d'un montant de : 139 652,00 €
- PLUS d'un montant de : 531 002,00 €
- PLUS foncier d'un montant de : 381 994,00 €
-

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 162439 en annexe signé entre : SIA HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant les caractéristiques précisées du contrat de prêt,

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ; Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ; Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ; M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 5 absents n'ayant pas donné pouvoir (M. Nordine HAMZAOUI, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEFF, M. Frédéric CROMMELINCK, M. Ludovic MEKIL) décide :

- Article 1 :

D'accorder sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1893150,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 162439 constitué de 7 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1893150,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX



Le Maire

Bruno RUSINEK

Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Etaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – M. Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN (arrive à 19h30) – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Hafida BENFRID-CHERFI — Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL – Mme Aurore THUEUX – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST – M. Samuel HANC (arrive à 19h40) – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO –

Était excusé :

Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ;
 Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ;
 Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ;
 M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ;
 M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents :

M. Nordine HAMZAOUI
 Mme Coralie SEILLIER
 Mme Magali VANQUELEF
 M. Frédéric CROMMELINCK
 M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 3 octobre 2024

2024/054 : MISE EN PLACE D'UN TERMINAL DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE) POUR LES RÉGIES DE RECETTES ENCAISSEMENT ADMINISTRATION ET ACTIVITES CULTURELLES (21225) AINSI QUE POUR LA REGIE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC (2124)

2024/054 : MISE EN PLACE D'UN TERMINAL DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE) POUR LES RÉGIES DE RECETTES ENCAISSEMENT ADMINISTRATION ET ACTIVITÉS CULTURELLES (21225) AINSI QUE POUR LA REGIE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC (2124)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'opportunité d'optimiser l'offre de service des paiements des produits des domaines par le paiement en ligne et/ou par carte bancaire.

Considérant la convention d'adhésion au service de paiement en ligne et/ou par carte bancaire de la DGFIP.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ; Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ; Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ; M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 5 absents n'ayant pas donné pouvoir (M. Nordine HAMZAOUI, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK, M. Ludovic MEKIL) décide :

- D'émettre un avis favorable à l'installation d'un Terminal de Paiement Electronique pour le paiement des produits des services municipaux et des domaines prévus dans les régies municipales
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'adhésion liées à la mise en place de ce mode de paiement ainsi que tout document afférent à cette affaire.

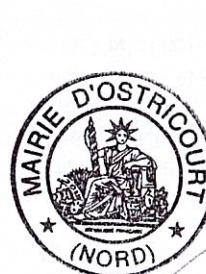
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX



Le Maire

Bruno RUSINEK



Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Etaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE-M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN (arrive à 19h30) – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – M. Cédric MONCOURTOIS - - Mme Hafida BENFRID-CHERFI — Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - - Mme Aurore THUEUX – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC (arrive à 19h40) – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - -

Était excusé :

Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ;
Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ;
Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ;
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ;
M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Etaient absents :

M. Nordine HAMZAUI
Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK
M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 3 octobre 2024

2024/055 : RETROCESSION DANS LE DOMAINE COMMUNAL D'UNE CONCESSION

2024/055 : RETROCESSION DANS LE DOMAINE COMMUNAL D'UNE CONCESSION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'opportunité de reprise dans le domaine communal de la concession située Allée V N°15, ordre N°1564 appartenant à Madame JEDRZEJEWSKI Gertrude née KACZMAREK.

Considérant que la concession est vide à ce jour de toute sépulture

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ; Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ; Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ; M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 5 absents n'ayant pas donné pouvoir (M. Nordine HAMZAOUI, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK, M. Ludovic MEKIL) décide :

- D'accepter la reprise de la concession appartenant à Madame JEDRZEJEWSKI Gertrude née KACZMAREK
- D'autoriser le remboursement d'un montant de 8,40 € à Madame JEDRZEJEWSKI Gertrude née KACZMAREK

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX

